



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2020 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 02-2004, AFIN DE PRÉCISER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AUDIT RÈGLEMENT ET D'AJOUTER DES CRITÈRES RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS.**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 février 2020, a adopté le projet de règlement numéro 02-2020, visant la modification du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 02-2004, afin de préciser les travaux assujettis audit règlement et d'ajouter des critères relatifs à l'aménagement des terrains

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 3 mars 2020 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 14 février 2020.

Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 02-2020 en affichant une copie entre 9h et 12h, le quatorzième jour de février de l'an 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin principal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt.

**Stéphane Giguère**  
Directeur général